

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

2023 / 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO !



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11<sup>e</sup> ÉDITION  
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :  
[barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail  
« **Candidature Trophées pro bono 2023** »  
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

**UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :**

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

---

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

**Sandro ASSOIGNA**, Avocat à la Cour exerçant à titre individuel. Domicilié au 84 rue Jean de la Fontaine, 75016 Paris.

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

Je suis volontaire et membre du conseil d'administration de l'**Association Havraise d'Accueil des Marins (AHAM) Seamen's Club**. L'AHAM intervient dans le cadre de la convention n° 163 de l'Organisation Internationale du Travail sur le bien-être des gens de mer que la France a ratifiée le 16 février 2004. Par ses statuts, l'objectif de l'AHAM est de contribuer au bien-être des Gens de Mer en escale au Port **HAROPA** (Le Havre, Rouen et Paris). Le siège de l'association est situé au Havre. Plus d'informations : <https://seamensclub.fr/le-club/#mission>





## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil<sup>(1)</sup> :

- Prix Henri LecLerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFB ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix SoLo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- Prix en équiPe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

---

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

Je vous prie de faire référence à l'attestation en p.j. signée par les dirigeants de l'association.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

Chaque année, de 100 à 150 000 marins sur 5000 navires font escales au Port HAROPA. Ils ont quelques heures à disposition pour se « poser » dans notre Club pour quelque activité récréative (lecture, musique, ping-pong, promenades accompagnées dans la ville du Havre) avant de s'embarquer pour d'autres semaines ou mois de travail à bord d'un navire.

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

Accompagner l'association dans la gouvernance juridique et fiscale du développement de ses actions pour le bien-être des marins, compte tenu de la dimension internationale des engagements de la France en matière.

<sup>(1)</sup> 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.